

# VANTIVA

Société Anonyme

10, boulevard de Grenelle

75015 PARIS

---

## **Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Réunions du conseil d'administration des 19 décembre 2023 et 24 avril 2024 et décisions  
du directeur général du 9 janvier 2024, par subdélégation du conseil d'administration

DELOITTE & ASSOCIES  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

MAZARS  
61, rue Henri Régault  
92400 Courbevoie

# VANTIVA

Société Anonyme

10, boulevard de Grenelle  
75015 PARIS

---

## Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Réunions du conseil d'administration des 19 décembre 2023 et 24 avril 2024 et décisions  
du directeur général du 9 janvier 2024, par subdélégation du conseil d'administration

---

Aux actionnaires de la société VANTIVA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 24 novembre 2023 sur l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à la société CommScope Holding Company, Inc., autorisée par votre assemblée générale mixte du 19 décembre 2023 au terme de sa 4<sup>ème</sup> résolution (l' « Assemblée Générale »).

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de 18 mois et pour un montant nominal maximal de 1.347.046,69 euros et un montant total maximal de souscription de 87.558.034,85 euros.

Faisant usage de cette délégation, votre conseil d'administration a décidé dans sa séance du 19 décembre 2023 (i) d'augmenter le capital d'un montant maximal de 1.347.046,69 euros par l'émission d'un maximum de 134.704.669 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,64 euro, soit un montant total maximal de souscription de 87.558.034,85 euros et (ii) de subdéléguer au directeur général de votre société les pouvoirs de notamment constater la levée des Conditions Suspensives (tel que ce terme est défini dans le rapport complémentaire du conseil d'administration), fixer les conditions définitives de l'augmentation du capital et constater la réalisation définitive de cette opération.

Faisant usage de cette subdélégation, dans deux décisions en date du 9 janvier 2024, votre directeur général a, après avoir constaté la levée des Conditions Suspensives :

- décidé d'augmenter le capital social de votre société par l'émission de 134.704.669 actions ordinaires de la société, réservée à la société CommScope Holding Company, Inc., au prix d'émission unitaire de 0,65 euro (prime d'émission comprise) et ;
- constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital pour un montant total de souscription de 87.558.034,85 euros, libérée par compensation avec une créance liquide, certaine et exigible.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 ainsi qu'à l'article R. 22-10-31 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées, tirées de ces comptes et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre Assemblée Générale et des indications fournies aux actionnaires.

Le rapport du conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante : comme nous l'avons indiqué dans notre premier rapport en date du 24 novembre 2023 présenté à l'Assemblée Générale, le conseil d'administration n'avait pas indiqué dans son rapport les modalités de détermination du prix d'émission, ni la justification des éléments de calcul retenus pour la fixation de ce prix, prévus par les textes légaux et réglementaires, ce prix ayant été convenu entre la société CommScope Holding Company, Inc. et votre société dans le cadre du contrat d'acquisition de l'activité Home Networks signé le 7 décembre 2023. Le rapport complémentaire du conseil d'administration établi en date du 24 avril 2024 ne présente pas non plus les éléments de justification du prix d'émission et de son montant.

En conséquence, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission et son montant, sur la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action et, de ce fait, sur la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Paris La-Défense et Courbevoie, le 7 mai 2024

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Mazars

A blue shield icon with a white checkmark is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink that reads "Nadège Pineau".A blue shield icon with a white checkmark is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink that reads "Daniel Escudeiro".A blue shield icon with a white checkmark is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink that reads "Christophe Patouillere".

Nadège PINEAU

Daniel ESCUDEIRO

Christophe PATOUILLERE